

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/12/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 décembre 2024**

N° 62-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :

1

Pour :

8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 19 décembre à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,**Absent excusé** : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP - **Absent** : NICAISE V.**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**OBJET : Tarif des droits de terrasses pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des droits de terrasses ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2024, Ces droits doivent être reconduits pour l'année 2025, une augmentation des tarifs est proposée :

**- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone :**

Tarif 2024 : 125 € /m<sup>2</sup>                      Tarif 2025 : 130 € / m<sup>2</sup>

(A titre d'information cette terrasse est de 46 m<sup>2</sup>)

**- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté :**

Tarif 2024 : 200 € /m<sup>2</sup>                      Tarif 2025 : 210 € / m<sup>2</sup>

(A titre d'information la totalité de cette terrasse est de 105 m<sup>2</sup>.)

M. le Maire stipule qu'un arrêté autorisant l'occupation du domaine public sera pris, et qu'une convention précisant les modalités d'utilisation des terrasses sera signée avec les bénéficiaires.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**ACCEPTTE les tarifs pour l'année 2025 tels qu'ils ont été fixés ci-dessus.**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
Robert SIEGEL.




Le Secrétaire,

